ZOOM

Retour sur le colloque L'engagement des CAF et des CIDFF pour accompagner les parents séparés vers la coparentalité

La convention d'objectif et de financement 2017-2018, signée entre la CNAF et la FNCIDFF, prévoyait l'organisation d'un séminaire à destination des professionnel·le·s des CIDFF, des CAF et de leurs partenaires. Un colloque a ainsi été organisé conjointement. Il s'est déroulé le jeudi 8 novembre 2018 à l'Assemblée nationale, et a réuni 152 participant·e·s.

Le colloque « L'engagement des CAF et des CIDFF pour accompagner les parents séparés vers la coparentalité » avait vocation à illustrer l'engagement conjoint et respectif des réseaux des CAF et des CIDFF dans un accompagnement égalitaire des parents séparés. Afin d'illustrer cet engagement, de nombreuses actions locales ont été présentées par les professionnel·le·s des deux réseaux.

Il a permis d'illustrer le solide partenariat qui unit les réseaux des CIDFF et des CAF et permettra son développement. En 2017, 101 CIDFF avaient un partenariat avec une CAF et 71 étaient déjà engagés dans l'animation des séances « être parent après la séparation ».

Le colloque a été introduit par Madame Véronique Hammerer, députée de Gironde, grâce à qui nous avons pu organiser l'événement dans la vaste salle Victor Hugo de l'Assemblée nationale.

Titulaire d'un master en développement des territoires et ingénierie de projets, elle a souhaité développer une nouvelle dynamique dans le centre intercommunal d'action sociale qu'elle dirigeait pour mettre en synergie les compétences. Ayant l'action sociale pour vocation, elle tenait à favoriser la rencontre entre deux réseaux avec lesquels elle a été amenée à travailler dans une expérience professionnelle antérieure, les CAF et les CIDFF. En sa qualité de députée, elle souhaite aussi apporter son concours pour œuvrer au développement de synergies entre les acteurs de l'action sociale vers un meilleur accompagnement sur tout le territoire.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

➔ **Annie Guilberteau, directrice générale de la FNCIDFF**

Annie Guilberteau a présenté le réseau des CIDFF et a rappelé l'importance pour ce dernier de l'existence du partenariat existant entre les têtes de réseaux et entre les CIDFF et les CAF, unis par un socle commun de valeurs empreintes d'égalité entre les femmes et les hommes. Le réseau des CIDFF, très engagé dans la promotion de la coparentalité, est particulièrement vigilant au respect

ZOOM

des droits de tous les parents notamment des parents en situation de monoparentalité ou d'homoparentalité. Annie Guilberteau a rappelé l'importance de l'information des parents sur leurs droits, ce qui justifie que la promotion de l'accès aux droits soit la mission première des CIDFF.

➔ **Mariette Daval, directrice du département insertion et cadre de vie de la direction des politiques familiales et sociales de la CNAF**

Mariette Daval a rappelé le développement de l'offre de service proposée par le réseau des CAF autour des ruptures familiales. L'engagement de la CNAF et des CAF sur cette thématique se fait en partenariat avec la FNCIDFF et les CIDFF.

Mme Daval a évoqué les principaux axes de l'offre de service de la branche famille :

- Le soutien financier,
- L'accompagnement social,
- L'approche globale des CAF qui permet la promotion de l'équilibre familial et de l'accès à l'autonomie auprès des allocataires. Ainsi, le développement de l'aide à domicile par le biais d'intervention des professionnel·le·s à domicile permet de soutenir les parents dans leur fonction éducative.

L'accent est actuellement mis sur le développement du numérique et du maillage territorial afin d'homogénéiser l'offre de service sur l'ensemble du territoire.

➔ **Ségolène Pasquier, adjointe au chef du bureau de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) du ministère de la Justice**

En matière d'autorité parentale, le rôle de la justice est complémentaire de celui des tiers car le juge ne peut pas trancher seul les litiges.

En la matière, le SADJAV intervient sur deux axes : l'accès au droit et la médiation familiale. La loi de finances prévoit pour 2019 une augmentation du financement du budget « 101 » portant celui-ci à 6,5 milliards d'euros.

MATINÉE

L'OFFRE PROPOSÉE PAR LES CAF ET LES CIDFF AUX PARENTS SÉPARÉS

➔ **Présentation de l'ARIPA**

Intervenantes : Marie-Christine d'Avrincourt, directrice de l'Agence de Recouvrement des Impayés des Pensions Alimentaires (ARIPA).

Marie-Christine d'Avrincourt a fait une présentation détaillée des dispositifs portés par l'ARIPA.

Présentation en annexe

➔ **Présentation de l'offre globale en faveur des parents séparés mise en place par la FNCIDFF et les CIDFF dans le cadre de leur mission d'intérêt général inscrite au Code de l'action sociale et des familles**

Intervenantes : Christine Passagne, conseillère technique accès au droit de la FNCIDFF et Léa Guichard, conseillère technique parentalité de la FNCIDFF.

Les conseillères techniques de la FNCIDFF ont présenté l'offre délivrée aux parents séparés par les différent·e·s professionnel·le·s du réseau des CIDFF.

Interventions en annexe

L'ACCOMPAGNEMENT ET LA PAROLE DES PARENTS : PRÉSENTATION DE DEUX INITIATIVES LOCALES

➔ **Action d'intervention auprès de parents incarcérés par le CIDFF du Loiret et une association locale**

Intervenantes : Béatrice Ursin, directrice de l'association « Lien social et Médiation » ; Mariella Arbulu, de l'association « Lien social et Médiation » ; Isabelle Mendez, animatrice de l'association « L!bre de mots » ; Pascale Létang-Decrucq, référente parentalité de la CAF du Loiret ; Elsa Marteau, directrice du CIDFF du Loiret.

Dans le cadre de la semaine de la parentalité une action a été mise en place au Centre Pénitentiaire d'Orléans-Saran (CPOS) afin de permettre aux détenu·e·s de préserver l'exercice de leur parentalité malgré l'incarcération. Au total sur la semaine, 39 personnes détenues (11 femmes et 28 hommes) ont été touchées par l'action en 2018 (30 en 2017) et la participation à cette semaine a dû être, faute de place, refusée à une vingtaine de personnes détenues. L'action comportait :

- Des ateliers d'écriture,
- Une table ronde : « Rencontrer son enfant quand on est incarcéré »,
- Une discussion autour de la répartition des rôles (féminins et masculins) dans la famille,
- Une discussion sur l'égalité : « Selon que l'on est un homme ou une femme, a-t-on accès aux mêmes droits ? » animée par le CIDFF du Loiret[1],
- Une table ronde : « Droits et obligations des parents en cas de séparation ».

Présentation en annexe

L'accompagnement de la parole des parents dans le territoire du Limousin

Intervenantes : Patricia Gaucher, directrice du CIDFF du Limousin et Patricia Autef, juriste du CIDFF du Limousin.

Le CIDFF du Limousin est engagé de longue date dans l'accompagnement des parents séparés. Dans la lignée de cet engagement le CIDFF s'est engagé dans des actions telles qu'« être parent aujourd'hui » puis, après son développement au sein du réseau des CAF, dans l'animation des séances « être parents après la séparation ». Le CIDFF coanime avec une conseillère familiale de la CAF, des

1. Action du CIDFF du Loiret présentée dans la rubrique 'En direct des CIDFF' du CIDFF Infos n° 219, de décembre 2018.

ZOOM

ateliers de deux heures se déroulant une fois par trimestre de 17 h 30 à 19 h 30. Le choix de cet horaire implique une prise en charge des enfants. Cette dernière est proposée soit à domicile, soit dans une pièce de l'espace famille où se déroulent les séances et est assurée par des professionnel·le·s de la petite enfance. Pour les points juridiques, le CIDFF utilise comme outil d'animation un quiz qu'il a créé[2].

Dans la lignée de cet engagement le CIDFF s'est engagé en 2018 dans des actions telles que « être parent aujourd'hui ».

La CAF de la Haute-Vienne et le CIDFF du Limousin ont signé une première convention pluriannuelle de partenariat 2016/2017. Celle-ci vient d'être retravaillée et renouvelée pour la période 2018/2022, elle porte sur 3 domaines de collaboration :

- l'accès aux droits et au numérique,
- l'insertion socio professionnelle des femmes et des familles en situation de précarité ou de vulnérabilité,
- le soutien à la parentalité.

Dans le cadre de cette nouvelle convention de partenariat, une permanence juridique bi-mensuelle du CIDFF, au siège de la CAF, a été mise en place à titre expérimental dès septembre 2018.

APRÈS-MIDI

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS POUR PRÉSERVER LEUR PARENTALITÉ FACE À LA SÉPARATION

➔ **La séparation et l'enjeu de la coparentalité : regards de professionnel·le·s**

Intervenants : Marc Juston, magistrat-formateur et Maryse Lagarde, directrice du CIDFF des Hauts-de-Seine de Clamart.

Marc Juston a fait une présentation de la coparentalité dans l'intérêt de l'enfant.

Intervention en annexe

Maryse Lagarde, directrice du CIDFF des Hauts-de-Seine/Clamart a présenté le service de médiation familiale dans son CIDFF. Le travail de médiation familiale s'effectue souvent en parallèle ou à la suite d'une information juridique assurée par une juriste du CIDFF (sur la procédure de séparation, la modification de la contribution alimentaire - ex. pension alimentaire -, le remaniement d'une résidence alternée, l'exercice irrégulier du droit de visite, le droit des grands-parents...). Le CIDFF des Hauts-de-Seine/

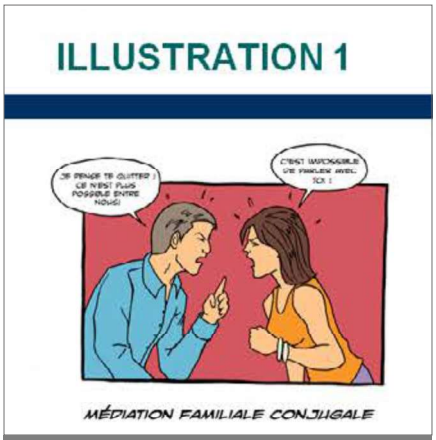

Extrait de l'outil créé par le CIDFF

Clamart participe aux permanences de médiation familiale organisées au TGI de Nanterre entre les services de médiation familiale du département des Hauts-de-Seine[3].

DES ACTIONS À DESTINATION DES FAMILLES : DES ACTEURS EN MOUVEMENT

➔ **Les séances « être parents après la séparation » : l'action du Territoire de Belfort**

Intervenantes : Marie-Agnès Demeusy et Dominique Floerchinger, travailleuses sociales de la CAF du Territoire de Belfort ; Siham Djemah, juriste au CIDFF du Territoire de Belfort.

Le CIDFF du Territoire de Belfort et la CAF animent les séances « être parents après la séparation » depuis la mise en œuvre de la phase d'expérimentation. Siham Djemah a présenté leur action[4].

Présentation en annexe

➔ **Deux initiatives locales : l'accompagnement des enfants de parents séparés**

L'accompagnement des enfants de parents séparés dans le territoire du Tarn-et-Garonne

Intervenante : Karine Duclos-Joulia, conseillère parentalité de la CAF du Tarn-et-Garonne.

La CAF du Tarn-et-Garonne a mis en œuvre une action REAAP (réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) portée par l'Espace médiation famille intitulée le « sac à dos des mots », tendant à la création d'un groupe de parole d'enfants dont les parents sont séparés.

Présentation en annexe

Groupe de parole enfants de parents séparés dans le territoire de la Corrèze

Intervenants : Louis Debret, chef de service Pôle famille de l'UDAF de la Corrèze et un parent.

Présentation d'une action d'accompagnement des parents/pères après la séparation, menée par l'UDAF de la Corrèze.

CLÔTURE DE LA JOURNÉE

➔ **Ghislaine CORBIN, Présidente de la FNCIDFF**

Ghislaine Corbin a souligné l'excellente tenue des débats dont les interventions de la journée ont fait montre, toutes ont été de qualité et très instructives. Ces dernières reflètent, selon elle, la diversité du travail partenarial et la collaboration sur le terrain entre les professionnel·le·s des CAF et des CIDFF, à travers les actions auprès des parents incarcérés, les séances intitulées « Être parents après la séparation », ou encore les actions visant à l'accompagnement des enfants de parents séparés. L'action menée par ces deux réseaux doit être transversale et globale, elle doit l'être en direction de tous les parents, de toutes les familles, quelle que soit leur situation.

L'objectif de ce colloque était d'accompagner les professionnel·le·s, de les outiller, afin que qu'ils ou elles puissent répondre au mieux aux besoins des familles, et accompagner les parents vers une séparation qui se déroule le plus paisiblement possible tant pour les parents que pour les enfants. Ce colloque avait également vocation à participer à la communication et à la reconnaissance des deux réseaux.

Selon Mme Corbin, « il s'agit bien de mobiliser nos réseaux et d'unir nos compétences afin de promouvoir l'égalité des rôles parentaux au sein des familles, même quand elles se séparent, en accompagnant les parents vers l'accès aux droits (ARIPA) et vers la coparentalité. »

■ *CP*

Plus d'infos : Christine Passagne
Conseillère technique Accès au droit
Tél. 01 42 17 12 56 – cpassagne@fncidff.fr

2. Action du CIDFF du Limousin présentée dans la rubrique 'En direct des CIDFF' de ce CIDFF Infos.
3. Action du CIDFF des Hauts de Seine/Clamart présentée dans la rubrique 'En direct des CIDFF' de ce CIDFF Infos.
4. Action CIDFF du Territoire de Belfort présentée dans la rubrique 'En direct des CIDFF' du CIDFF Infos n° 219, de décembre 2018.